La tragédie de Vendin-le-Vieil

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le meurtre

Cardozo pénétra dans le baraquement pour y prendre, dit-il des effets qu'il avait oublié ; Caétano le suivit, une nouvelle querelle éclata plus vive alors que précédemment, et dans l'obscurité complète.

« Mon rival m'ayant giflé, déclare Caétano je vis rouge, sortant le pistolet que j'avais dans la poche intérieure de mon veston, je fis feu dans sa direction et j'entendis la chute de son corps. Sans m'inquiéter de savoir si je l'avais blessé ou tué, je sortis du baraquement et m'en retournai chez mes beaux-parents, me coucher près de mes enfants.

Découverte du cadavre

Vers minuit, rentrant du Cinéma, M. Dasilva, le co-locataire du baraquement, rentrant se coucher, ouvrit la porte et se buta dans un corps inerte. Il fit de la lumière et constata que son camarade Cardozo gisait mort, la face contre le sol, tenant une boîte d'allumettes dans la main gauche, ce qui indiquait qu'il avait voulu allumer avant d'être abattu.

Immédiatement, il donna l'alarme, le garde-champêtre Emile Loez, puis M. Erouart maire arrivèrent sur les lieux et constatèrent que la victime était morte d'un coup de revolver porté au-dessus de l'arcade sourcilière gauche ; la balle n'était pas sortie et avait dû se loger dans le cerveau.

L'enquête

La gendarmerie de Pont-à-Vendin fut informée et bientôt arrivaient sur les lieux du drame, le maréchal-des-logis chef Guillerme avec les gendarmes Faux, Devos et Pinneteau qui se mirent aussitôt en quête de retrouver le criminel, après avoir interrogé les personnes susceptibles de pouvoir leur donner des indications. Ils visitèrent plusieurs maisons, puis se rendirent chez les époux Ecaillet, rue du Faubourg où ils comptaient trouver Caétano.

Arrestation du meurtrier

En effet, la belle-mère, à l'arrivée des gendarmes, vers deux heures du matin, déclara que son gendre était couché depuis déjà quelque temps et alla le réveiller. A la vue des policiers, il ne fut pas ému outre mesure, il feignit la surprise et prétendit même ne pas savoir ce qu'on lui voulait.

Comme le chef de brigade Guillerme lui demandait où il avait caché son revolver, Mme Ecaillet, présente à l'interrogatoire, déclara qu'en rentrant, son gendre l'avait replacé sous l'armoire, où il avait pour habitude de le déposer et s'en fut le chercher.

C'est alors que Caétano avoua avoir eu une discussion violente avec son compatriote Cardozo, avoir tiré un coup de pistolet, mais affirma ignorer le sort de sa victime.

Les gendarmes s'assurèrent de la personne du meurtrier qu'ils conduisirent à la caserne de Pont-à-Vendin.

Lundi matin, ils le transférèrent à la prison de Béthune.

L'autopsie

Dimanche à 16 h. 30, à la morgue du cimetière de Vendin-le-Vieil, près du lieu du crime, M. le docteur Lecas, de Billy-Montigny, médecin-légiste, sur ordre du Parquet de Béthune, en présence de M. Erouart, maire, pratiqua l'autopsie du cadavre de Cardozo. La balle de pistolet automatique du calibre de 6.35 a été retrouvée dans le cerveau ; elle avait provoqué une hémorragie abondante ayant déterminé une mort instantanée.

Notre enquête

Nous nous sommes rendus sur les lieux du drame, que nous avons pu reconstituer comme nous le narrons ci-dessus.

L'enquête des gendarmes, celle de M. Fr. Pécel, brigadier de police et les renseignements recueillis près de M. Erouart, maire, et chez les époux Ecaillet, nous confirment que le meurtrier Auguste Caetano est très considéré dans la commune, qu'il passe pour un ouvrier sobre travailleur et bon père de famille ; il n'en est pas de même de son épouse Urania Ecaillet, dont la conduite scandaleuse fait le désespoir de sa famille.

Quant à la victime, Cardozo, ses camarades l'estimaient beaucoup, c'était, disaient-ils, un bon garçon qui sûrement a subi l'influence néfaste de son amie. Il était marié, père de trois enfants ; sa famille restée au Portugal, devait venir incessamment le rejoindre.

Ce drame passionnel a jeté un certain émoi dans la tranquille et paisible commune de Vendin-le-Vieil.

Victor TROGNON.

Lâche agression près de Saint-Quentin

EN RENTRANT DU BAL UN JEUNE HOMME FUT BLESSÉ DE 15 COUPS DE RASOIR

Dimanche soir, vers 20 heures, Pierre Blondel, 15 ans, garçon de magasin, demeurant rue Joséphine, sortant du bal Bourlicot, à Harty, allait reconduire sa danseuse chez elle. En arrivant en face de l'usine Boudoux, rue de Guise, il rencontra ses nommés André Quentin, 19 ans, mécanicien ; Watbled Robert, 19 ans, potisseur et Delmaire Raoul, 21 ans, chaudronnier.

Ce dernier étant ivre, chercha querelle à Blondel et le blessa grièvement de quinze coups de rasoir à la tête et à l'épaule gauche. Perdant son sang en abondance, le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu dans un état grave.

Le meurtrier qui a déjà été condamné deux fois pour coups, a été arrêté hier matin. Après interrogatoire, il a été écroué.

QU'EST DEVENU L'AVIATEUR ALAN COBHAM ?

Aucune nouvelle n'a été reçue à Aboukir de l'aviateur Sir Alan Cobham. Les messages envoyés à Bengazi et à Sollum sont restés sans réponse. On est inquiet à son sujet.

Le double crime du Marais de l'Epaix

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A Crespin

A Crespin, les gendarmes, en visitant les établissements de la rue de la Gare, ont mis la main sur un nommé Jules Bernier, 36 ans, cabaretier, porteur d'un pistolet avec chargeur de six cartouches.

Il avait également sur lui une boîte de douze cartouches et un « casse-tête ».

A Condé

Dans la nuit de dimanche à lundi, d'importantes opérations de police ont été faites dans la région de Condé, sous la conduite de M. Maximin, commissaire de police. Les agents visitèrent de nombreux établissements publics, salles de bal, cafés, dancings, etc... Ils procédèrent à la vérification de papiers d'identité et à des fouilles. Deux cents étrangers furent interrogés.

Plusieurs procès-verbaux furent dressés pour des papiers irréguliers ou mauvaise tenue de registre de logeurs.

A Fresnes

A *Fresnes*, la police locale et la brigade de gendarmerie ; à *Escaupont*, la police locale ; à *Vieux-Condé*, la police locale, ont procédé aux mêmes opérations.

Pour la région de Fresnes-Escautpont, une centaine d'individus : à Vieux-Condé, une solvantaine, ont été interrogés.

A Fresnes, un Polonais trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt fut arrêté et déféré au Parquet.

A Denain

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, M. Rozier, commissaire de police, a opéré, avec son personnel et les gendarmes, une descente dans les milieux interlopes. Au cours de cette opération, plus de cinq cents personnes ont été interpellées. Une arrestation a été opérée, c'est celle d'un Polonais du nom de Kwasniak Jean, âgé de 26 ans, demeurant à Denain, 6, rue Emile Zola, qui fut trouvé porteur d'un pistolet automatique. Six contraventions ont été relevées pour tapage nocturne, deux pour ivresse et une pour livret de logeur mal tenu. Un Algérien, demeurant à Anzin et travaillant soi-disant à l'usine de l'Escaut-et-Meuse, a été gardé à vue pour identification de son identité. Dans les environs de Denain, la même opération a été faite par les brigades de gendarmerie.

Le bruit d'un nouveau crime avait couru à Valenciennes

IL S'AGIT D'UNE MORT ACCIDENTELLE A BRUAY-SUR-L'ESCAUT

Vers 6 h. 30, lundi matin, M. Georges Storet, garde-champêtre, à Bruay-sur-l'Escaut, était avisé que l'on venait de découvrir le cadavre d'un sieur Jules-Joseph Bonte, né le 7 février 1879, à Maubray (Belgique) étendu au pied d'un poteau électrique, le long du grillage de la clôture du « Rivage » de Thiers de la Compagnie des Mines d'Anzin.

Le garde en informa immédiatement M. le docteur Lemaire et la gendarmerie d'Anzin.

Dans un premier examen du cadavre, M. le docteur Lemaire releva aux genoux des ecchymoses sanguinolantes suspectes et il refusa le permis d'inhumer.

Le Parquet de Valenciennes afin d'éclaircir ce nouveau mystère se transporta, à 15 heures, à Bruay-Thiers.

Il était représenté par M. Hude, Procureur de la Républiqus M. Berry, juge-suppléant, allaché au Parquet ; Franqueville, juge d'instruction, le capitaine Pierron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement, M. le docteur de Lauwereyns, médecin-légiste.

Ces Messieurs furent reçus par l'adjudant Bon et les gendarmes de la brigade d'Anzin.

D'après les renseignements recueillis par les gendarmes enquêteurs, il fut établi que Bonte était sorti en état d'ivresse de l'estaminet du « Rivage » et s'en était allé en titubant vers Thiers en suivant la rue Hoche que borde le canal du Jard.

Vers 22 h. 30, des passants le trouvèrent se débattant dans l'eau et essayant de remonter sur la berge.

Ils l'aidèrent à sortir du canal.

Interrogé à ce moment par le garde de nuit du rivage, M. Emile Williart, il déclara qu'il était tombé à l'eau.

Il fut remis sur le chemin de sa pension, l'auberge Saudemont, rue Hoche, et on ne se préoccupa plus de lui.

Vers 3 h. 30, un autre garde de nuit, M. Louis Rossignol, le vit affalé sur le chemin contre le grillage du rivage.

Il voulut le relever et le reconduire à l'auberge mais Bonte le menaça et l'injuria.

M. Rossignol continua donc sa route.

Trois heures plus tard on découvrit à la même place le cadavre de Bonte.

Ses constatations faites, la gendarmerie fit transporter le corps à l'auberge Saudemont.

A 16 h. 30, M. le docteur de Lauwereyns, en présence des magistrats procéda à l'autopsie.

L'AUTOPSIE

Après un premier examen M. le docteur de Lauwereyns constate que les ecchymoses des genoux étaient superficielles ; le corps ne portait aucune trace de coups et l'examen du cœur établit que Bonte qui était alcoolique avait succombé à une syncope cardiaque causée par le froid.

La mort est donc accidentelle et le Parquet est rentré à Valenciennes, à 17 h. 30.

Pierre COSTA.

Un volcan en éruption à l'île Java

On mande de Java que le volcan Krakatoa montre depuis plusieurs jours une activité considérable. Il lance une énorme colonne de vapeur et de feu d'une hauteur de 100 à 200 yard. On entend de terrifiants grondements sous-marins. La plus grande inquiétude règne parmi la population de Coneet Bantam, dans le sud de Sumatra. Les femmes et les enfants s'enfuient dans la haute région, ainsi que les hommes qui retournent chaque matin vers la côte.

Les Compagnies locales d'assurances ont augmenté les primes d'assurances contre les tremblements de terre. Les indigènes se sont rassemblés en grand nombre sur la côte et surveillent anxieusement le phénomène qui leur inspire la terreur. Le gouverneur de la région ouest de Java, résidant à Bantam, est parti vendredi soir, à 21 heures, avec le vapeur « Vega », vers le Krakatoa.

L'affaire de détournements de la banque Barclays' and C° à Boulogne-sur-Mer

UN GARAGISTE CALAISIEN INCULPÉ DE COMPLICITÉ PAR RECEL

L'affaire de la Banque Barclay's and C° à Boulogne-sur-Mer est une affaire à surprises. La journée du juge d'instruction a été hier assez chargée ; mais les efforts de M. Monmessin ne sont pas demeurés sans résultats. Tout d'abord dans la matinée ce magistrat entendit une tierce personne dons nous respecterons l'anonymat et qui lui fournit — croyons-nous savoir — maints détails intéressants concernant ce que nous appellerons les « dessous de l'affaire ». Nous aurons l'occasion de revenir sur cette déposition.

LA FUITE VERS CALAIS

L'après-midi de M. Monmessin se résume ainsi : une inculpation de complicité par recel à la charge de l'hôtelier garagiste calaisien Maupain, habitant, rue de Guise. L'arrestation prévue n'a pas été opérée, en raison de la situation de l'inculpé.

Voici les faits qui ont motivé cette inculpation. On se rappelle que ce fut le jeudi 12 janvier, que Rivaud quitta la Banque Barclay's, après avoir liquidé son compte s'élevant à quarante-cinq mille francs. Ayant le pressentiment de la découverte de ses malversations, il partit pour Calais en compagnie d'un sieur T..., à qui, dès le départ, il expliqua sa situation. Rivaud, qui conduisait la Bignan, arrêta à Wimereux. Il remit à son compagnon tous les papiers qu'il possédait, puis la somme de quarante-cinq mille francs, donnant mission à T... de distraire quatre mille francs pour un bijoutier et de remettre le reste à son épouse. Il continua seul sa route vers Calais où il arriva vers 7 heures du soir, au garage.

AU GARAGE MAUPAIN

Là, il lit de nouvelles confidences et dit à Maupain l'intention qu'il avait de se suicider. Le garagiste dissuada Rivaud de se tuer et fut alors mis au courant de la scène de Wimereux. Justement, il avait besoin de douze mille francs. D'accord avec Rivaud, le lendemain vendredi, dès cinq heures du matin, Maupain venait, en auto, trouver T... à Boulogne et lui réclamait 12.000 francs puis repartait vers Calais. Sur ces entrefaites, le samedi, la piste de Rivaud fut retrouvée. Il n'avait jamais quitté l'Hôtel Maupain et y mangeait dans une chambre. M. Rivaud père partit pour Calais retrouva son malheureux fils puis revint chez T... et lui réclama le reste de la somme. Mais, chose curieuse, il ne restait plus que 29.000 francs et les quatre derniers mille francs n'avaient pas été versés au bijoutier.

L'entrevue Rivaud, Maupain et T... eut lieu dans le cabinet du juge, de 16 h. 45 à 19 h.

Maupain reconnut ce que nous relatons plus haut, et fut inculpé de recel.

Quant à T..., il prétend ne pas savoir où est passée la somme de 4.000 francs qu'on ne retrouve pas. Jusqu'à présent, il n'a pas été inquiété.

L'instruction continue M. Monmessin n'a pas encore reçu, les comptes des commerçants sur la sellette.

Ajoutons que l'inculpation relevée à la charge du garagiste calaisien, qui était assisté par Me Loez, de Calais, connue en ville dans la soirée, a causé une grande sensation.

Lucien Beyen, condamné à mort a été transféré de Douai à Dunkerque

Hier matin, à l'aube, l'un des jeunes assassins du docker Alfred Boëns, de Dunkerque, Lucien Beyen, a été extrait de sa cellule à la prison de Cuincy pour être transféré à Dunkerque.

On se souvient que Beyen avait été condamné à mort le 10 janvier par la Cour d'Assises du Nord.

Le jeune chenapan, qui n'a jamais manifesté le moindre regret de son abominable crime, ne se montre pas davantage soucieux de son sort.

Après le verdict et depuis, il est resté parfaitement calme et sans inquiétude. Pourtant, hier matin, il a eu un sursaut, mais il s'est repris bien vite, pensant bien qu'on ne le venait chercher que pour le conduire d'une prison à une autre. D'ailleurs, il a la conviction qu'il sera gracié, et les travaux forcés ne l'effraient pas.

Escorté de deux gendarmes, il a pris le train à 7 heures et est parti sans dire un mot, confiant dans son espoir...

Il est arrivé à Dunkerque à 10 heures.

Ce transfert avait été gardé secret ; aussi, il n'y eut aucune manifestation, ni aucun incident. A la gare, tout au plus une vingtaine de personnes, intriguées par la venue de l'ambulance automobile, attendirent-elles et reconnurent l'assassin du docker Boëns qui, rapidement, monta dans le véhicule et fut conduit en vitesse à la maison d'arrêt.

L'assassin, durant tout le parcours, n'a pas dit un mot. Dès son arrivée à la maison d'arrêt, il a été dirigé sur la cellule des condamnés à mort, et si nous sommes bien renseignés, celle-ci a été préparée sous l'horloge dans la partie droite du bâtiment.

C'est là donc que Beyen doit attendre le châtiment.

LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE EN 1927

L'Administration des Douanes communique le tableau comparatif en valeur et en tonnage de nos importations et exportations pour l'année 1927, comparativement aux années 1926 et 1913, cette dernière étant considérée comme la dernière année normale d'avant-guerre :

1° Importations : La valeur des importations, objets d'alimentation, art de production exclusivement exotique, matières nécessaires à l'industrie dont la houille crue, carbonisée et agglomérée et objets fabriqués s'est élevée à la somme de 52.832.760.000 francs pour 49.358.947 tonnes, présentant ainsi une diminution de 6.745.561.000 francs et une augmentation de 3.964.961 tonnes par rapport à l'année 1926 et des augmentations de 44.431.428.000 francs et de 5.138.561 tonnes par rapport à l'année 1913 ;

2° Exportations : La valeur de nos exportations objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie et objets fabriqués, a atteint la somme de 55.224.717.000 francs pour 38.050.956 tonnes, présentant ainsi une diminution de 4.453.213.000 francs et une augmentation de 5.502.452 tonnes par rapport à l'année 1926 et des augmentations de 48.344.500.000 francs et 19.976.443 tonnes par rapport à l'année 1913.

Le débat financier

Il s'ouvre aujourd'hui devant la Chambre et durera toute la semaine

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Le débat financier, promis à la Chambre en décembre dernier par M. Raymond Poincaré président du Conseil, afin d'accélérer l'examen des chapitres du budget, s'ouvre cet après-midi devant le Parlement.

Les interpellateurs sont au nombre de quinze et doivent prendre leur tour de parole dans l'ordre suivant: MM. Bedouce, socialiste ; Lamoureux, radical-socialiste ; Louis Dubois, U. R. D. ; Léon Baréty, gauche républicaine démocratique ; Puech, républicain de gauche ; François Poncet, gauche républicaine démocratique ; Margaine, radical-socialiste ; Renaud Jean, communiste ; Léon Blum, socialiste ; Spinasse, socialiste ; Chabrun, républicain socialiste ; Nogaro, radical-socialiste ; Champetier de Ribes démocrate et Pietri, républicain de gauche.

D'autre part, des orateurs sont mandatés pour exposer le point de vue de leur groupe, ce sont MM. de Chappedelaine, gauche radicale ; Georges Bonnet radical-socialiste ; Vincent Auriol et Déat, socialistes ; du Tinguy du Pouët et Nicolle, U. R. D. ; Cornavin, communiste.

Enfin, MM. Landry, gauche indépendante ; Blaisot, U.R.D. et Mandrillon, radical-socialiste, se sont fait inscrire en leur nom personnel.

A ce flot de 24 discours prévus, car sans doute, au cours de la discussion, de nouveaux orateurs seront entendus, M. Poincaré répondra par un grand discours, strictement cantonné sur le terrain financier et qui sera appelé à avoir quelque retentissement dans le Pays.

Le Président du Conseil retracera tout d'abord l'œuvre financière du Gouvernement. Il montrera quelle était la situation lorsqu'il prit le pouvoir en juillet 1926 et exposera les résultats obtenus.

M. Poincaré sera ensuite amené à préciser ses projets, effleurant vraisemblablement la question si délicate de la stabilisation.

A quel moment se produira l'intervention du Président du Conseil, nul, pas même lui, ne peut encore le dire, son intention étant de laisser s'exprimer complètement les orateurs. Ce sera seulement la tournure du débat qui dictera au Chef du Gouvernement le choix du moment où il montera à la tribune.

De toute façon plusieurs journées sont prévues, le Gouvernement et le Parlement étant d'accord pour poursuivre la discussion sans interruption. Cette semaine y sera entièrement consacrée et si la situation l'exige des séances du matin seront décidées.

Ce grand débat a fait l'objet d'un examen approfondi de la part de presque tous les groupes de la Chambre. La discussion sera sans doute ardente, des incidents naîtront peut-être, mais de l'avis de tous elle ne doit pas être une source de danger pour l'existence du Cabinet.

TRAGIQUE MÉPRISE POLICIÈRE

On sait que deux bandits avaient pénétré dans les bureaux d'une banque de Montréklet s'étaient emparés d'une somme de 2.000 livres sterling.

Le « Daily Mail » rapporte que le directeur de la banque avertit hier la police que les deux individus en question sortaient d'un restaurant. Les policiers se précipitèrent et crièrent : « haut les mains ». Les deux hommes obéirent, mais l'un d'eux ayant fait le geste d'abaisser la main, a été immédiatement tué d'un coup de revolver.

Après enquête, la police est arrivée à la conviction que ces deux hommes étaient innocents.

UN DÉTENU ÉVADÉ A ÉTÉ REPRIS

Le bandit Hamel, qui s'était évadé de la prison de Coutances depuis dix jours, vient d'être arrêté à Périers, à un passage à niveau du chemin de fer.

LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OFFICE DÉPARTEMENTAL D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Conseil d'administration de l'Office départemental des habitations à bon marché s'est réuni à la Préfecture le lundi 23 janvier 1928, sous la présidence de M. Emile Davaine, sénateur.

Etaient présents : MM. Scrive-Loyer, vice-président ; Couteaux, député, secrétaire général ; Dewisme, ordonnateur-trésorier ; Balavoine, Falempin, Huyghe.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. le Préfet fait connaître que les pouvoirs de MM. Scrive-Loyer, Dewavrin et Falempin, comme membres du Conseil d'administration de l'Office ont été renouvelés pour une période de 4 années à partir du 1er janvier 1928.

En déclarant M. Scrive-Loyer, Dewavrin et Falempin installés dans leurs fonctions, M. le Président leur adresse au nom du Conseil des remerciements pour le concours qu'ils apportent à la gestion de l'Office.

Le Conseil a statué sur les affaires portées à l'ordre du jour de la séance. Il a pris acte du rapport de M. l'Inspecteur-gérant sur la situation des groupes d'habitations en voie de construction à Anzin, Bruay, Hellemmes, Douai, Saint-Amand et Wattrelos et ratifie les mesures prises à ce sujet.

Il a envisagé les modalités d'exécution de projets de construction à Croix, Flers, Lille, Dunkerque et décidé la mise à l'étude d'un nouveau groupe de maisons à Anzin.

LA QUATRIÈME EXPOSITION D'AVICULTURE DE LILLE

C'est samedi prochain, à 13 h. 30, que s'ouvrira à Lille, la quatrième Exposition d'Aviculture de la B. C. F. Le magnifique palais, qui semble avoir été construit en vue de ce genre d'exhibition, va être transformé en un vaste jardin d'aviculture. On y admirera : poules, coqs, pigeons, canards, lapins, oies et dindons de toutes races et de toutes variétés.

Le samedi 28, à 11 h. 30, l'inauguration de l'Exposition aura lieu sous la présidence de MM. le Préfet, le Maire de Lille, le général Lacapelle. Elle sera honorée de la présence des sénateurs, députés, conseillers généraux et présidents des Sociétés d'Aviculture, d'Agriculture et d'Horticulture de la région.

Le public y sera admis à partir de 13 h. 30.

M. Doumergue a inauguré le salon de la machine agricole

Le Président de la République inaugurait hier matin, dans le Parc des Expositions de la Ville de Paris, à la porte de Versailles, l'exposition de la Machine Agricole.

C'est la septième seulement et déjà c'est un monde ; d'année en année, elle croît tellement en long, en large et en haut que cette immensité vitrée en regorge, et que la huitième exposition, à coup sûr, débordera de toutes parts. Quelle exubérance ! Quelle impression de prospérité !

C'est un monde étonnant, à embrasser du regard ; tout le monde, sauf les cultivateurs qui sont venus nous voir à cette occasion, y est profane ; et pas un profane ne saurait contenir son admiration à la vue de tant de machines extraordinaires, à six socs, à cent bras, peintes en rouge coquelicot, en bleuet et en vert prairie nickelées, hérissées, barbelées, qui ronflent et tournoient, qui courent au ras de terre ou s'élancent à trente pieds de haut, soit qu'elles aient pour mission d'éventrer, drainer, émietter, raboter et peigner la terre où de charger en cinq secs des voitures de paille grandes comme une maison.

M. Gaston Doumergue, que M. Queuille, ministre de l'Agriculture, accompagnait, ainsi que M. Chiappe, préfet de police, fut accueilli, à 10 h. 30, par MM. Daubresse, président de la Chambre syndicale du Salon de la Machine Agricole, Villard et Caupant, commissaires généraux. Des mains d'un petit paysan et de sa jolie commère, il reçut en hommage un pied de cyclamen cravaté d'un ruban tricolore. Il était arrivé à 10 h. 30 et ne s'en fut qu'à 11 h. 15, ayant promené le long des stands sans en négliger aucun, cette curiosité sympathique, sincère, judicieuse et l'aimable sourire qui ne lui font jamais défaut.

Un Congrès fédéral de la Police à Saint-Quentin

Samedi s'est tenu à Saint-Quentin un congrès fédéral des policiers de la région du Nord, comprenant 14 départements. Toute l'après-midi, dans une salle de Fervaques, les différentes délégations ont étudié les questions à l'ordre du jour. Les différentes commission nommées ont émis les vœux suivants qui ont été adoptés à l'unanimité :

Vœux : « Les représentants mandatés des sections syndicales de police de la région du Nord, comprenant quatorze départements et 12.000 policiers syndiqués, réunis en Congrès à Saint-Quentin le 21 janvier 1928, et après délibération :

» Emus au même titre que tous les honnêtes gens par l'augmentation constante des crimes et délits et par le nombre si élevé de ceux qui restent impunis, faute de moyens d'action concertée de la part des divers services de police.

» Affirment une fois de plus que l'établissement de la Police Française sous une direction unique coordonnant le travail de tous les policiers peut seule apporter la solution désirée au problème de la sécurité publique et donnent mandat au bureau syndical de poursuivre énergiquement l'action nécessaire pour la réalisation de cette réforme.

» Considérant d'autre part que le caractère exceptionnel de fatigue et de danger découlant de la fonction du policier doit logiquement le faire bénéficier d'avantages spéciaux et qu'au point de vue retraite notamment, vu le temps minime dont il en profite par suite de l'usure physique, résultant de la dureté particulière de ses fonctions, espèrent fermement que le droit à pension leur sera accordé à 25 ans de services (services militaires compris) que cette pension leur sera décomptée sur le taux des 2/3 du traitement le plus élevé qui aura été alloué à l'ayant droit et qu'en cas de décès la veuve recevra une pension égale aux 2/3 de celle dont bénéficiait son mari.

Revendiquant impérieusement pour la corporation policière toute entière le bénéfice des lois dites « sociales » et notamment l'application intégrale de la journée de 8 heures, le repos hebdomadaire, ainsi que la reconnaissance légale du droit syndical et des conseils de discipline.

» Demandent que des indemnités dites « pour charges de famille » soient attribuées aux policiers municipaux sur le même taux que celles payées par l'Etat à ses fonctionnaires, les enfants des uns comme des autres nécessitant les mêmes frais d'entretien.

» Sollicitent une modification au Décret concernant l'attribution de la médaille d'honneur de la police, en demandant que cette médaille soit rémunérée par l'Etat par une allocation viagère de 100 francs à 20 ans de services et de 200 francs à 25 ans.

» Réclament l'institution de commissions paritaires, symbole de confiance entre l'Administration et ses fonctionnaires, dans les endroits où elles n'existent pas encore, afin que de cette collaboration sincère, sorte plus de justice pour le personnel.

» Émettent le vœu que les policiers appelés pour témoigner en justice soient rétribués au même titre que les témoins ordinaires que les militaires, de la gendarmerie et les gardes-champêtres.

» Et s'engagent à soutenir le Conseil Syndical de tout leur appui pour parvenir enfin à la réalisation de ces légitimes revendications. »

Le soir à 19 heures, un banquet réunissait à l'Hôtel Moderne, tous les délégués au banquet, auquel avaient été invités : MM. le Sous-Préfet, le Procureur de la République, le Maire de St-Quentin et ses adjoints, le capitaine des pompiers, M. Beaugelz ancien commandant des pompiers, la presse, etc...

Au moment des toasts des discours ont été prononcés par M. le Président du Syndicat de Saint-Quentin, par M. Caillaux, commissaire central, par M. Chazal, de la police de Paris, président du Syndicat national, M. Pinchon, au nom de l'Orphelinat de la police, M. Tricoleaux, maire, M. Diot, président des Syndicats de la région du Nord et M. Malhieu sous-préfet.

Un bal dans la salle des fêtes de Fervaques a clôturé ce congrès. Environ 700 personnes y ont dansé avec animation jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT
Corona
A CROQUER
Le Premier apprécié, toujours le Meilleur

DERNIÈRE HEURE

Drame rapide et sanglant hier à Paris

Hier, au quartier des Halles, à Paris, le nommé Gaspard Mouflaux, âgé de 74 ans, pensionnaire à Bicêtre, où il est en traitement pour folie de la persécution, a tiré trois coups de revolver sur M. Jouanneau, 61 ans, avec lequel il se promenait tranquillement. Jouanneau fut grièvement atteint. Un passant, M. Peckerts été blessé légèrement par un balle égarée.

Le meurtrier a été arrêté. On croit avoir affaire à un déséquilibré.

On a trouvé sur lui deux lettres : l'une adressée au Président de la République, et l'autre, au Préfet de police, dans lesquelles il dit avoir acheté un revolver dans le but de tuer Jouanneau et espère pouvoir y réussir.

En dernière heure, nous apprenons que **M. Albert Jouanneau est décédé sans avoir repris connaissance et sans avoir pu être interrogé par le magistrat instructeur.**

Éconduit, il tenta de tuer la fille de son patron et de se suicider

Hier, à Saint-Nom-la-Bertèche, un ouvrier bourrelier, Alexandre Guillebert, âgé de 39 ans, a tenté de tuer la fille de son patron, Mlle Léonie Santerre, âgée de 27 ans, en tirant dans sa direction deux coups de fusils. Mlle Santerre n'a été heureusement que légèrement blessée.

Le meurtrier a tenté ensuite de se suicider. Il s'est grièvement blessé.

La cause du drame serait une refus de mariage opposé à Guillebert par Mlle Santerre.

Une épicière lardée de coups de couteau par un mousse de dix ans

A l'Ile de Croix, hier soir, à 7 h. 30, un mousse, Victor Hugot, âgé de 10 ans, dans le magasin de la Vve Desmonis, 48 ans, épicière, a tenté de tuer cette dernière en lui portant une dizaine de coups de couteau. La malheureuse allait succomber quand d'un terrible coup de dent à la main droite de l'agresseur, elle lui détacha le majeur. Le meurtrier prit la fuite ; il a été arrêté peu après.

Il a avoué avoir prémédité son crime pour dévaliser l'épicière, afin de s'amuser au carnaval. L'état de la victime est sérieux.

GUYOT L'ÉTRANGLEUR EST GRACIÉ

Le Président de la République vient d'user de son droit de grâce en faveur de Guyot, condamné à mort par la Cour d'assises de Melun, pour l'assassinat de son amie, Marie-Louise Beulaguet.

Corrida inopinée dans une rue de Madrid

Hier un taureau s'échappa des abattoirs de Madrid et sema, dans les rues qu'il parcourut, une effroyable panique. Des agents tentèrent en vain de capturer l'animal. Soudain, un curieux se détacha d'un groupe, enleva son pardessus qu'il utilisa à la façon d'une cape et arrêta l'élan du taureau. On reconnut bientôt que c'était le toréador Fortuna. Il prit une épée qu'on lui tendait et après quelques passes, tua net, le taureau, au milieu des applaudissements. Fortuna fut très félicité et porté en triomphe.

Les négociations commerciales entre la France et la Belgique

(De notre Corresp. particulier de Bruxelles)

Le Conseil des ministres de Belgique s'est réuni hier après-midi, sous la présidence de M. Jaspar, premier ministre.

Le ministre des affaires étrangères a fait un rapport sur l'état des négociations commerciales entre la France et la Belgique. Il a fait part au Conseil des conclusions du Comité commercial.

Le Conseil des ministres a approuvé les termes d'une note qui sera soumise au gouvernement luxembourgeois et, après entente avec celui-ci elle sera adressée au gouvernement français.

Des informations que nous avons pu obtenir, il résulte que l'accord a été conclu entre les négociateurs sur la question des textiles et de l'industrie de la pierre, mais il n'a pu se faire sur la question des vins, qui présente au point de vue de la Belgique un intérêt fiscal.

Les difficultés ne sont pas venues de la part des négociateurs, mais à Bruxelles on a l'impression qu'elles sont venues de certains parlementaires français ; toutefois, on estime que la note sans faire de concessions nouvelles ne fermera pas la porte à une reprise des négociations.

DES OBJETS D'UN GRAND PRIX VOLÉS A LA CATHÉDRALE DE TOURNAI VIENNENT D'ÊTRE RETROUVÉS

Nous avons relaté, en son temps, le vol qui fut commis le 12 septembre dernier dans la Cathédrale de Tournai.

Le vol, qui avait été découvert le matin, à 5 h. 15, par M. Brillon, sacristain, consistait en : un calvaire en ivoire, datant de l'époque 1630-1640, et comprenant un Christ et des statuettes de la Vierge et de Saint Jean ; un encensoir en argent, du XVIIIe siècle ; un voile de cance, tissé d'or et d'argent ; et enfin deux chapes de l'Ornement blanc.

L'enquête menée par Me Legrand, juge d'instruction, vient de faire un grand pas.

Il y a quelques jours, la police arrêtait deux individus sur qui pesaient de fortes présomptions : Simon Amédée et Fransk Wits. Les inculpés ne tardèrent pas à reconnaître les faits et on arrêtait ensuite un recéleur qui avait été trouvée en possession du Christ.

Hier matin, après de longues recherches, dans une mare de charbonnage, on découvrait enfin les deux statuettes qui manquaient. Voilà donc la pièce la plus précieuse qui avait été volée, reconstituée et rendue au Trésor de la Cathédrale de Tournai.

FEUILLETON DU 24 JANVIER 1928. — N° 3

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Au cours d'un rendez-vous avec Teddy Tweek, son ami, la jeune anglaise Arabella O'Nelly lui apprend qu'elle va partir à Versailles avec sa riche patronne, lady Landswerein, dépositaire du secret d'un trésor de trois milliards... Elle montre au jeune homme des photos de cette « Souveraine des Pierreries », et Teddy étant parvenu à en voler une, va au « club »...

Les femmes s'embrassèrent et le révérend chanoine de l'église des Français, en anglais cocasse, mais ému, lui souhaite bon séjour dans « la Royale Versailles. » L'attitude de Teddy Tweek donna un peu à penser... Toute la soirée — tant qu'elle dura du moins — il se tint dans l'ombre d'Arabella, sans quitter la jeune fille d'une seconde.

Tant et si bien que la brune Jessie Walls agrippa Arabella dans un coin et lui demanda à voix basse :

— Etes-vous donc engagée, chère miss O'Nelly, avec M. Tweek ?

— Oui... dit Arabella... oui, ma chère Jessie.

— Tout à fait engagée ?... insista Jessie en secouant ses belles boucles brunes.

— Oui... tout à fait engagée... mais je désire que cette chose ne soit connue que de vous...

— Je me tairai, dit Jessie. Et je souhaite seulement que le Seigneur vous protège...

— Pourquoi me dites-vous cela, chère Jessie ? lui demanda la blonde Arabella avec un accent de surprise inquiète.

— Parce que... ses mains ne sont pas celles d'un gentleman et parce que son pouce... chérie... son pouce décèle une âme terrible... répondit la jeune fille, à voix basse, mais très nettement.

— Ah ! ah ! c'est vrai, vous êtes chirologue... dit Arabella en riant. Merci de la bonne consultation, ma gentille Jessy !

Enfin, lorsqu'on eut savouré la limonade, — thé froid, miel, cannelle et citron, orgueil du club et seule boisson autorisée, — Arabella, en compagnie de Teddy, prit congé de ses amies et amis.

— Bonne chance et à bientôt ! chère miss O'Nelly, dit la vénérable Mrs Kilburn...

Quand les deux jeunes gens silencieux eurent fait de concert quelques pas dans la rue, Teddy héla un cab... y fit monter Arabella... y monta lui-même... Par le volet de la voiture, la jeune fille jeta au cabman l'adresse nécessaire... Et la légère voiture fila si bien que, dix minutes plus tard, Arabella, très émue, quittait Teddy devant l'hôtel de lady Landswerein, après avoir échangé un long baiser avec son fiancé.

Teddy toucha le genou du cabman quand la porte se fut refermée sur Arabella...

— Connaissez-vous le « Cabaret du Pèlerin et de la Noix » ? lui demanda-t-il.

— C'est dans Soho... je crois, dit l'homme.

— Oui ! 315-4 Soho-Square... C'est là que je vais...

— C'est loin... Avec la course que je viens de faire, il faudra bien compter une demi-guinée... et le pourboire.

— All right ! dit le jeune homme. Marchez rondement.

Il était onze heures du soir quand il pénétra dans le « Cabaret du Pèlerin et de la Noix »...

— On ne sert plus à boire, gentleman ! dit le garçon du comptoir... Il est trop tard.

— Je sais... mais « cinq bons garçons m'attendent pour souper »...

— Oh ! oh ! dit le patron du bar, qui semblait somnoler dans un coin, devant un verre de « pale ale »... Je... Je crois bien qu'ils sont tous là... Entrez, mylord...

Il poussa une porte...

— C'est au premier étage... dit-il... la porte à gauche, frappez trois coups...

Teddy